

CODE DE VIE 2022-2023

Les 3 règles du code de vie de l'école St-Patrice sont :

**Je respecte les élèves en gestes et en paroles;
Je respecte et collabore avec les adultes;
J'utilise le matériel avec soin et le range.**

Tel que démontré dans la pyramide des interventions ci-dessous (figure 1), au niveau 1, ces règles sont **enseignées et modelées** par tous les intervenants de l'école afin que les élèves en comprennent bien le sens. Cet enseignement est accompagné de détails sur les **comportements attendus** dans les différentes situations scolaires (voir page 3). Certains de ces comportements attendus pourraient être ajustés en cours d'année selon les saisons ou les réalités de l'école.

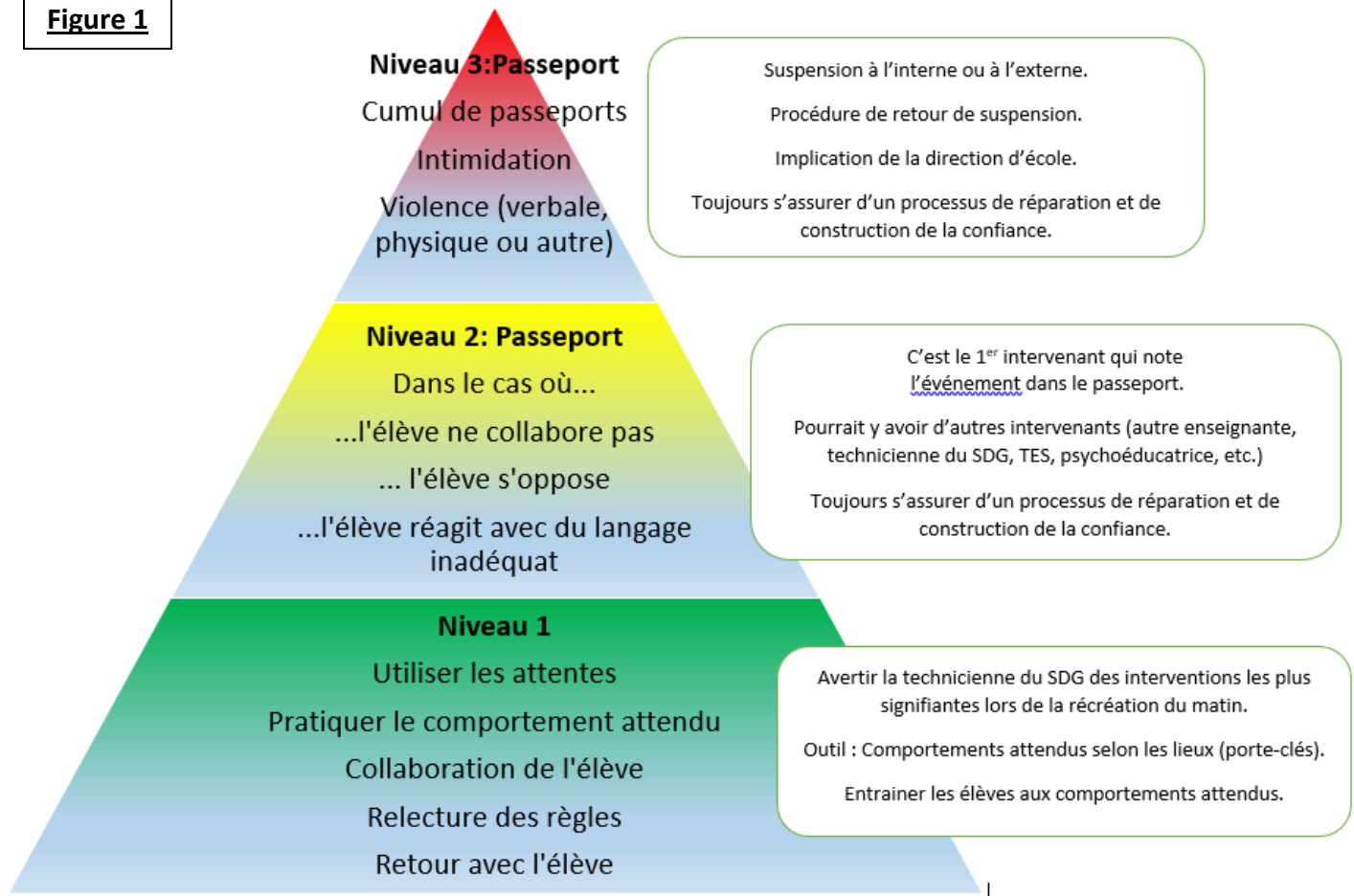
C'est au niveau 2 d'interventions de la pyramide que nous voyons apparaître le **passport informatisé** (figure 2). La décision de donner un passeport ou non est basée sur cette pyramide des interventions. La plupart des situations sont gérées à l'interne et le passport informatisé (envoyé par courriel) vous permet **d'être informé** et **d'avoir une discussion** avec votre enfant. Dans les cas les plus graves, nous communiquerons avec vous directement.

Lors de la réception d'un 4^e passeport, votre enfant sera rencontré par une technicienne pour trouver des solutions plus permanentes à la problématique. À la ligne rouge, soit au 7^e manquement à la même règle du code de vie, la direction et la technicienne auront une rencontre avec vous et votre enfant. Si votre enfant se rend au niveau 3, il pourrait être **suspendu** à l'interne à certains moments de la journée ou être suspendu de l'école. Pour être en mesure de réintégrer le niveau 1, l'élève devra respecter un processus de retour graduel. En raison de leur niveau d'apprentissage, les élèves du préscolaire 4 et 5 ans ont un processus de retour plus rapide.

Les passeports seront remis à zéro à deux reprises au cours de l'année. Les dates de remise à zéro sont : le 10 novembre 2022 et le 17 février 2023.

PYRAMIDE DES INTERVENTIONS

Figure 1



*Certaines interventions pourraient varier pour les maternelles 4 et 5 ans.

*Valider une procédure d'intervention pour le GADSP pour l'ensemble de l'école.

Figure 2

Je respecte le code de vie de l'école Saint-Patrice

Dans le cadre d'un plan personnalisé, des modifications pourront être apportées quant au nombre d'avertissements donnés.

Étape 1				
DATE	OBSERVATIONS ET FAITS	MESURES À PRENDRE + GESTE DE RÉPARATION	INTERNE	EXTERNE
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		RENCONTRE AVEC LA TECHNICIENNE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		RENCONTRE AVEC LA DIRECTION ET PARENTS + ENTENTE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		RENCONTRE AVEC LA DIRECTION ET PARENTS + ENTENTE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Événements majeurs

DATE	OBSERVATIONS ET FAITS	MESURES À PRENDRE + GESTE DE RÉPARATION	INTERNE	EXTERNE
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COMPORTEMENTS ATTENDUS DES ÉLÈVES

Afin d'aider les élèves à respecter les règles du code de vie, nous leur enseignons les comportements attendus dans différentes situations scolaires.

Voici ce à quoi s'attendent les adultes de l'école en tout temps :

- ✓ J'utilise un bon langage et j'encourage les autres élèves;
- ✓ Au son de la cloche, je cesse de jouer et je prends mon rang;
- ✓ J'apporte uniquement le matériel approuvé par l'école;
- ✓ Partout où je passe, je m'assure de laisser l'endroit propre et rangé;
- ✓ J'adopte un comportement pacifique et harmonieux.

Cafétéria

1. Je reste assis et lève la main.
2. Je parle doucement.

Casiers

1. Je marche.
2. Je chuchote.

Corridors

1. Je marche.
2. Je suis en silence.

Toilettes

1. J'utilise l'eau pour me laver les mains.
2. Je respecte l'intimité des autres.
3. Je sors dès que j'ai terminé.

Bibliothèque

1. J'adopte une attitude propice au travail;
2. Je range et je prends soin des livres.

Parc-école et modules de jeux

1. Je glisse assis et les pieds devant dans la glissade.
2. Je laisse les roches au sol.
3. Je marche avec les yeux ouverts.
4. Je suis assis sur la balançoire (je me balance droit devant).
5. Dans le module, je joue de façon sécuritaire (je respecte les limites de hauteur).
6. Dans les parcours, j'attends mon tour et je vais dans la bonne direction.
7. Je laisse les branches aux arbres.
8. Je suis le parcours du module et me promène en tout temps.

Asphalte et gazon

1. J'utilise le matériel avec soin.
2. Je range le matériel où je l'ai pris.

Asphalte (l'hiver)

1. Je peux jouer à genoux sur la glace.
2. Je lance les boules de neige sur les cibles au mur.
3. J'utilise les pelles pour jouer sur l'asphalte seulement.

Les montagnes de neige

1. Je glisse du côté du gazon.
2. Je glisse assis sur le « crazy carpet ».
3. Je remonte la montagne par le côté.
4. J'attends mon tour avant de glisser.
5. Je remonte mon « crazy carpet » et le prête à la personne devant moi.
6. Je joue de façon sécuritaire et je respecte les personnes autour de moi.
7. À la cloche, je vais porter mon matériel et je rentre.

MESURES ÉDUCATIVES :
CONSÉQUENCES lors du non-respect du code de vie ou
dans les situations de violence ou d'intimidation

Je dois respecter les règles. Si je choisis de ne pas le faire, j'accepte de perdre certains privilèges ou d'assumer les conséquences en lien avec mes attitudes et comportements inappropriés.

Par exemple :

- | | |
|--|--|
| ♣ Avertissement verbal | ♣ Retenue |
| ♣ Gestes réparateurs | ♣ Feuille de route pour m'améliorer |
| ♣ Appel téléphonique | ♣ Réflexion écrite |
| ♣ Répétition du bon comportement | ♣ Suspension interne |
| ♣ Discussion avec un adulte | ♣ Reprise du temps perdu |
| ♣ Excuses verbales | ♣ Suspension à la maison |
| ♣ Perte de récréation | ♣ Surveillance accrue de l'adulte |
| ♣ Retrait du jeu ou jeu supervisé | ♣ Travaux communautaires |
| ♣ Soutien au comportement par l'éducatrice | ♣ Frais de réparation ou de remplacement |
| | ♣ Autres |

Des sanctions disciplinaires seront appliquées spécifiquement au regard des **actes d'intimidation ou de violence** selon la gravité ou le caractère répétitif des actes. Nous évaluerons le degré de gravité et appliquerons les mesures d'encadrement et sanctions appropriées. **Aux moyens présentés précédemment s'ajoutent comme moyens possibles :**

- | | |
|---|--|
| ♣ Rencontre à l'école avec les parents | ♣ Protocole en cas de récidive |
| ♣ Suspension prolongée à la maison avec retour progressif | ♣ Plainte policière (faite par la victime) ou déclaration faite au service de police par l'école |
| ♣ Service répit | ♣ Autres |

Selon la situation et les circonstances particulières de l'événement, les intervenants de l'école, avec l'accord de la direction, pourront choisir l'intervention appropriée.

Dénoncer, ce n'est pas « stoler »! Dénoncer, c'est demander de l'aide!
Tout le monde doit être heureux et se sentir en sécurité à l'école St-Patrice!



**À L'ÉCOLE ST-PATRICE, ON DIT NON À TOUTES FORMES
DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION**